

# OVATION – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Généralités

Toute commande passée implique l'adhésion sans réserve ni restriction aux présentes conditions générales de vente. Les conditions ne peuvent en aucun cas être annulées ou modifiées sans accord écrit d'OVATION. Elles prévalent sur toutes autres dispositions, notamment des conditions d'achat des clients. Les prix s'entendent au départ des entrepôts d'OVATION en emballage léger ; ils ne comprennent pas l'installation des marchandises ou leur mise en service. Les prestations comprenant l'étude, l'adaptation ou l'installation, la mise en service des marchandises correspondent à celles détaillées dans le ou les devis d'OVATION. La documentation jointe aux marchandises est fournie à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité d'OVATION, le fabricant se réservant le droit d'apporter toute modification à son produit sans préavis.

## 2. Commandes

Les commandes sont passées exclusivement par écrit (fax, courrier, e-mail), sur un document apportant toutes les informations nécessaires à l'identification de l'entreprise et du donneur d'ordres. Les commandes sont fermes pour le client dès l'établissement du bon de commande. Elles deviennent définitives pour OVATION après acceptation expresse par son département des ventes. Pour toutes les commandes supérieures à 1000 € HT, un acompte minimum de 40% sera demandé, qui vaudra confirmation de commande. Les engagements pris oralement ou par télécopie, par les représentants ou employés d'OVATION, ne sont valables qu'après confirmation de la direction d'OVATION. L'annulation d'une commande ne peut être effective qu'après l'acceptation d'OVATION, et peut donner lieu à un dédit de la part du client ou à l'abandon de son acompte.

## 3. Livraisons

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, de refuser la livraison des produits ou de donner lieu à un dédommagement. OVATION se désengage de toute responsabilité concernant les retards de livraison qui dépendent de fournisseurs extérieurs et ne payera aucune pénalité de retard. En cas d'indisponibilité de certains produits, OVATION pourra procéder à des livraisons partielles qui donneront lieu à émission de factures et paiement dans les mêmes conditions que les livraisons complètes. Les marchandises sont réputées livrées au client au départ des locaux d'OVATION ; elles voyagent aux risques et périls du client, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port ou contre remboursement. Il appartient au client de faire toute réserve nécessaire et d'exercer tout recours éventuel contre le transporteur en cas d'avaries ou de manquants, de vérifier le contenu ou les avaries en présence du transporteur, de noter la nature exacte des dommages sur le récépissé de transport et de les confirmer au transporteur dans les quarante-huit heures suivant la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout défaut de conformité des produits à la commande, ainsi que tout vice affectant les produits, devront être notifiés à OVATION dans les 48 heures de la réception des produits. Sous réserve des dispositions légales impératives, aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé ce délai.

## 4. Retours

Toute réclamation devra être faite par écrit dans les 48 heures suivant la réception des marchandises ; toute reprise ou échange devra faire l'objet d'un accord préalable d'OVATION. Les marchandises seront retournées aux frais du client, dans leur emballage d'origine et avec notice, cordon d'alimentation et tout accessoire prévu. Les retours en port dû ne seront pas acceptés.

## 5. Facturation

Les prix s'entendent hors TVA, pour des marchandises dans leur emballage d'origine et au départ des locaux d'OVATION. Le transport est effectué à la charge du client, sauf accord particulier d'OVATION. Pour les commandes de marchandises importées, les prix peuvent être ajustés par OVATION en cas de fluctuation des taux de change, des frais de douane, des frais d'assurance, des coûts d'achat des matériels et/ou services. Dans le cas où l'exécution d'une commande est suspendue à la demande de l'acheteur, ou en raison du manque d'instruction de sa part, le prix prévu au contrat pourra être révisé.

## 6. Paiements

Toute facture est payable comptant lors de la livraison du produit. Toute autre modalité de paiement devra faire l'objet d'un accord préalable par écrit d'OVATION, lors de l'établissement du devis. Le versement d'un acompte peut être exigé à la commande. Pour les services, outre l'acompte à la commande, des acomptes sur constat d'avancement seront demandés comme spécifié sur le devis.

## 7. Retards de paiement

Conformément à la loi n°92-1442 du 31/12/92, tout retard de paiement par rapport à l'échéancier précisé sur facture entraînera automatiquement la perception de pénalités égales à 1.5% par mois de retard de la somme restant due à OVATION, pour intérêt et frais, chaque mois entamé étant considéré indivisible, sans préjudice des frais de mise en recouvrement fixés forfaitairement à 15% de la somme restant due à titre de clause pénale, auxquelles pourra s'ajouter le remboursement de frais générés par une éventuelle action en justice ainsi que des dommages et intérêts.

## 8. Réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises vendues par OVATION restent la propriété d'OVATION jusqu'à complet et entier paiement de leur facture, qui opère le transfert de propriété. A compter de la livraison de la marchandise dans les locaux d'OVATION, directement au client ou par l'intermédiaire du transporteur, le client assumera seul la responsabilité de la perte, vol, destruction ou toute autre avarie, qui devront être couvertes par l'assurance du client. En cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens du client, OVATION se réserve le droit d'interdire toute utilisation des marchandises non payées. OVATION pourra reprendre

les marchandises impayées, donc lui appartenant en toute propriété, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avertissant le client ou le syndic du jour et de l'heure du passage de son représentant mandaté pour la reprise.

## 9. Garantie des marchandises (hors logiciel)

Les marchandises neuves vendues par OVATION sont garanties 1 an pièces et main d'œuvre à l'exception des consommables. Les conditions de garantie peuvent être étendues dans la limite de la garantie du constructeur ou du fournisseur. La garantie s'étend aux marchandises livrées et reprises dans les locaux d'OVATION. Les marchandises sous garantie voyagent aux frais et aux risques du client. Dans le cas d'une intervention sur site, les frais de déplacement et de séjour du personnel d'OVATION nécessaires à cette fin sont à la charge du client. La garantie décrite ci-dessus ne s'applique pas aux détériorations provenant d'un non respect des prescriptions d'utilisation, d'une négligence, de conditions d'utilisation hors norme (surtension, atmosphère agressive, etc...) et de toute modification ou intervention par le client ou un tiers sans l'accord écrit préalable d'OVATION et de cas de force majeure. Sont considérés ou assimilés à des cas de force majeure les cas de lockout, d'arrêt de travail, de grève, de vandalisme, d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de guerre. Aucune indemnité ne sera accordée pour privation de jouissance. Le délai de garantie court à compter de la livraison des marchandises dans les locaux d'OVATION. Les réparations effectuées pendant la période de garantie n'en prolongent pas la durée. Une copie de la facture devra accompagner les marchandises à réparer au titre de la garantie.

## 10. Attribution de compétence

En cas de litige, le Tribunal de Commerce d'Epinal sera seul compétent.

OVATION  
ZA LE PRE DROUÉ  
6 RUE DE LA SOFAM  
88150 CHAVELOT

TEL : 03 29 67 65 91

FAX : 09 70 62 78 24

CONTACT@OVATION-EVENEMENTS.FR

SIRET : 530 437 706 000 19

CODE APE : 9002Z